Les Attaques

Arrêté n°2025-124

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION
Rue Poissonnière

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Considérant la demande de l'entreprise SDTP en vue de réaliser des travaux de curage de watergang Rue Poissonnière ;
Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation pour le bon déroulement des travaux ;

ARRETE

Article 1 : Du 19 septembre 2025 au 17 octobre 2025, une restriction de circulation sera appliquée Rue Poissonnière pour la durée des travaux.

Article 2 : La restriction de circulation consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :
- Route barrée

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La directrice des services et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Signé électroniquement par : Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Maire de la Commune de Les Attaques

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Retrouvez l'ensemble des documents administratifs de la commune sur notre site internet à ce lien :
https://www.lesattaques.fr/la-mairie/actes-administratifs/ ou en flashant ce QR Code avec votre smartphone. ▸